Plusieurs mots d'ordre d'**appels à la grève ont été lancés par des organisations représentant les médecins libéraux et les cliniques pour la période des fêtes de fin d'année** ***(du 23 au 31 décembre 2014 et à compter du 5 janvier 2015)*** .

Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a demandé aux Agences régionales de santé (ARS) de prendre, à l'échelle de chaque territoire, les dispositions nécessaires pour garantir la continuité des soins et s'assurer que les patients seront correctement informés et orientés pendant cette période. Tous ceux qui auront besoin de consulter un médecin seront pris en charge.

Pendant la période de grève, chaque ARS rappelle, sur son site Internet, les démarches à effectuer par les patients pour être pris en charge rapidement

- **En journée, les 23, 24, 29 et 30 décembre, et les 2 et 3 janvier** : contactez d'abord votre médecin traitant ; s'il n'assure pas ses consultations, contactez le 15 ; vous serez orienté en fonction de votre situation médicale
- **La nuit (à partir de 20h00) et en journée, les 25, 26, 27, 28 et 31 décembre, et le 1er janvier** : le dispositif de permanence des soins ambulatoires (service de garde des médecins libéraux) s'applique ; contactez directement le 15 ou le numéro départemental d'appel de la permanence des soins ambulatoires ; vous serez orienté en fonction de votre situation médicale
- **Dans tous les cas, pour toute urgence médicale grave ou en cas de doute** : contactez directement le 15.

Ces consignes sont également disponibles sur le site Internet du ministère.

Un suivi de l'ensemble des situations régionales est organisé quotidiennement par le ministère pour permettre d'adapter, au besoin, l'organisation des soins.

Marisol TOURAINE rappelle la vigilance de l'ensemble des services du ministère pendant cette période et sait pouvoir compter sur le sens des responsabilités des professionnels de santé engagés chaque jour au service des patients.